

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL
DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LOCAUX
POUR DES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE POUR FAVORISER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO**

Le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges,

Vu la délibération n°20-05-08 du 25/05/2020 par laquelle le conseil municipal a donné des délégations de pouvoir au maire, et dans son alinéa 26 « de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour une opération inscrite au plan pluriannuel d'investissement ou pour toute animation portée par la commune » ;

Considérant que la commune de Beaupréau-en-Mauges souhaite réaliser des aménagements pour favoriser les déplacements à vélo sur son territoire, situés sur l'axe cyclable identifié comme structurant au sein du bourg de la commune déléguée de Beaupréau :

- L'aménagement du carrefour du Pressoir, en giratoire « franchissable » avec des « logos vélo et chevrons » au milieu de la voie ainsi que la création d'îlots pour permettre aux cyclistes de tourner sur une voie qui leur est dédiée, de manière sécurisée.
- La création d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) sur les rues Mont de Vie et de la Pépinière, entre l'hôtel de ville de la commune et la mairie annexe de Beaupréau, avec reprise du giratoire du Planty et aménagement du carrefour devant l'école St Jean.

Considérant que ce projet peut prétendre à une subvention au titre du dispositif du département du Maine-et-Loire pour le soutien aux investissements locaux, sur la thématique « vitalité durable du territoire – mobilité ». L'ensemble de l'opération est estimé à 193 100 € HT sans reprise de la structure sur l'aménagement des rues de Mont de Vie et de la Pépinière et 231 100 € HT avec reprise.

Vu le plan de financement de ce projet sans reprise de la structure sur l'aménagement des rues de Mont de Vie et de la Pépinière :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux d'aménagement	184 400 €	Subvention Département soutien investissements communaux	77 240 €
Maîtrise d'œuvre	8 700 €	Autofinancement	115 860 €
TOTAL	193 100 €	TOTAL	193 100 €

.../...

.../...

Et le plan de financement du projet avec reprise de la structure sur l'aménagement des rues de Mont de Vie et de la Pépinière :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux d'aménagement	222 400 €	Subvention Département soutien investissements communaux 40 %	92 440 €
Maîtrise d'œuvre	8 700 €	Autofinancement	138 660 €
TOTAL	231 100 €	TOTAL	231 100 €

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} - De solliciter une subvention au titre du dispositif du département du Maine-et-Loire pour le soutien aux investissements locaux, sur la thématique « vitalité durable du territoire – mobilité » pour un montant de 77 240 € sans reprise de la structure et de 92 440 € avec reprise pour la réalisation des aménagements pour favoriser les déplacements à vélo sur commune déléguée de Beaupréau.

ARTICLE 2 - De valider les plans de financement présentés ci-dessus et de prévoir aux budgets les crédits nécessaires à sa réalisation.

ARTICLE 3 - D'engager la commune de Beaupréau-en-Mauges à prendre à sa charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement.

ARTICLE 4 - De signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention pour cette opération.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur général des services et monsieur le responsable du service de gestion comptable de Cholet sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal au cours de sa prochaine séance.

. Ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet de CHOLET.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 26 octobre 2023

Franck AUBIN
Maire de Beaupréau-en-Mauges

